



## Enfant de 4 ans sur moto

Par **Lex4119**, le **09/05/2019** à **20:47**

Bonjour,

Ma fille de 4 ans m a rapporté qu elle monte sur la moto de son père, à l avant, avec un casque à son père.

Sans gants, sans blouson adéquats.

J ai lu qu a cet âge il fallait un siège à l arrière pour les moins de 5 ans.

De plus, ma fille dit, en imitant, que son pere fait des roues avant avec elle dessus et qu elle a peur.

J ai demandé à monsieur de me fournir les preuves qu il ai en sa possession l équipement nécessaire, sinon j interdis qu elle monte avec lui. Communication impossible, monsieur m a rigolé au nez.

Je le trouve inconscient et crains piur la sécurité de ma fille. Que dois je faire ? Que risque t il ?

En vous remerciant

Par **Visiteur**, le **09/05/2019** à **21:46**

Bonjour

Vous racontez ici des actes dignes d'un irresponsable.

Une info concernant les signalements disponible sur notre site.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/obligation-signalement-devoir-professionnel-citoyen-25518.htm>